

Bon à savoir...

Quand on parle de NETTOYAGE, c'est :

- Balayer ou aspirer et nettoyer les sols à l'eau savonneuse au moins une fois tous les 15 jours ;
- Aspirer les tapis ;
- Prendre les poussières avec un chiffon humide sans oublier le dessus des armoires ;
- Nettoyer, désinfecter les éviers, douche, baignoire, lavabo, wc régulièrement ;
- Nettoyer à l'eau ammoniaquée ou vinaigrée les vitres ;
- Balayer la cour, la terrasse, le balcon et les toits plats accessibles ;
- Entretenir le jardin devant la maison mais aussi derrière, c'est-à-dire tondre, bêcher, couper la haie et les autres arbres ou arbustes ;
- Entretenir les caves, les balayer ;
- Nettoyer l'intérieur des meubles, préalablement vidés, 2 fois par an ;
- Entretenir le trottoir et la rigole (enlever les feuilles mortes, les mauvaises herbes, la neige,...)
- Nettoyer et désinfecter l'intérieur du frigo ;
- Nettoyer la cuisine et le plan de travail après l'avoir utilisé ;
- Nettoyer la vaisselle après l'avoir utilisé et que l'on en a plus besoin ;
- Ramasser les crasses dans le jardin lorsque l'on a des animaux.



On est RESPONSABLE, donc il faut :

- Vivre dans son logement et le meubler « correctement » ;
- Installer, sur des tringles, des voilages (rideaux) et tentures si nécessaire ;
- Respecter le règlement d'ordre intérieur s'il y en a un ;
- Veiller à n'utiliser que du papier wc et à ne rien jeter d'autre dans la cuvette des wc donc pas de filtres à café, de papier essuie-tout, de coton-tige, de mouchoirs en papier, de tampons ni de serviettes hygiéniques ou autre... ;
- Utiliser si nécessaire un produit contre le calcaire (vinaigre) ou contre les bouchons (« destop » ou de l'esprit de sel) dans les éviers, baignoires, wc... ;
- Utiliser les sacs poubelles de la bonne couleur et trier les déchets : bleu = PMC, jaune = papier-carton, rose = déchets résiduels, blanc = pour les restes alimentaires (ou compost) ;
- Mettre une fois par semaine les poubelles lors du ramassage des ordures, ne pas les entreposer dans la cave ni sur le palier ni sur le balcon ;
- Aérer son logement tous les jours (éteindre le chauffage et ouvrir les fenêtres au moins 10 min par jour). Un logement bien ventilé diminue la consommation d'énergie, évite la condensation et l'humidité mais aussi diminue le risque d'allergies !!!
- Faire intervenir un professionnel si vous constatez qu'il y a des cafards dans votre logement (surtout ne pas les tuer) ;
- Ne pas dessiner, ni écrire, ni abîmer les murs ;
- Surveiller les animaux (faire attention à ce qu'ils ne provoquent pas de dégâts, ne fassent pas trop de bruit, ramasser les déjections...) ;
- Laver et repasser le linge régulièrement ;
- Faire la vaisselle et ne pas la laisser s'accumuler (pour éviter les bactéries) ;
- Dans le cas des parties communes, chacun est responsable de son palier et de sa volée d'escaliers, l'occupant du rez-de-chaussée est responsable du trottoir qu'il doit déneiger en hiver ;
- Ne pas stocker d'objets devant chez soi comme cuisinière, frigo, encombrants, voiture à retaper... Se renseigner auprès de la commune pour savoir quand a lieu le ramassage des encombrants ou se rendre au parc à containers ;
- Faire ramoner une fois l'an les conduits de cheminées ;
- Faire vérifier et nettoyer les convecteurs, le chauffe-eau et la chaudière une fois l'an ;
- Faire assurer son logement contre l'incendie et le dégât des eaux ;

Pour ces trois derniers points, pouvoir fournir une attestation d'un professionnel.

Faire preuve de SAVOIR-VIVRE, c'est :

- Ramasser les saletés sur son trottoir ainsi que la rigole (ne pas les pousser chez le voisin) et désherber ;
- Ne pas téléphoner au propriétaire les dimanches et jours fériés ni en semaine après 20h ;
- Ne pas faire de bruit après 22h à 7h le lendemain ;
- Entretenir de bonnes relations avec le voisinage.

Si un ou plusieurs points vous posent un problème, il y a certainement une solution. Peut-être suffit-il de vous renseigner ?